

### Liste de contrôle à l'intention des liquidateurs

La liste qui suit n'est pas une énumération exhaustive de toutes les obligations et les responsabilités qui incombent à un liquidateur ou à une liquidatrice; elle permet néanmoins d'avoir une bonne vue d'ensemble des principales tâches dont ils devront s'occuper.

- Prendre toutes les dispositions voulues pour les obsèques.
- Inventorier tous les comptes d'épargne et de chèque du défunt. Informer toutes les institutions financières du décès et obtenir des renseignements actualisés sur les soldes des comptes.
- Trouver toutes les polices d'assurance en vigueur et obtenir des renseignements sur la valeur des indemnités à être versées. Annoncer le décès à l'assureur.
- Accéder au coffre fort du défunt et dresser la liste de son contenu.
- Examiner les papiers personnels du défunt afin d'établir son actif et son passif (ses dettes).
- Préparer un état minutieux de l'actif et du passif.
- Prendre les dispositions nécessaires pour conserver les actifs du patrimoine qui l'exigent et les faire assurer.
- Le cas échéant, annoncer le décès aux héritiers et légataires et les informer de leurs droits en vertu du testament.
- Faire suivre le courrier et annuler les abonnements ou les comptes de débit. Renvoyer ou détruire les cartes de crédit et de débit.
- Percevoir tous les salaires et autres prestations dus par l'ancien employeur.
- Obtenir la vérification du testament par le tribunal.
- Le cas échéant, publier un avis afin de rechercher d'éventuels créanciers.
- Remplir une ou des déclaration(s) d'impôts sur le revenu pour l'année du décès et pour toutes les années précédentes pour lesquelles aucune déclaration n'a été produite.
- Faire une demande de prestation auprès du Régime de Pension du Canada, le cas échéant. (Si le défunt a travaillé à l'extérieur du Canada, des prestations sociales de l'étranger peuvent être réclamées.)
- Solliciter le paiement de toutes les indemnités dues à la succession en vertu des polices d'assurances.
- Payer les frais d'obsèques, les impôts ainsi que toutes les dettes du défunt.
- Payer ou distribuer tous les legs particuliers conformément aux dispositions du testament (ne pas oublier de demander des reçus ni de conserver assez d'argent pour exécuter les dernières démarches).
- Remplir la ou les déclaration(s) d'impôts sur le revenu et payer tout montant d'impôt exigible (notamment si le décès du testateur a entraîné le versement d'une somme à la succession).
- Payer l'ensemble des sommes et des frais juridiques dus et liés à l'administration de la succession, y compris la